



Communiqué de presse – 13 mai 2022

BILAN DE LA SESSION DE MAI

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) tire son bilan de la session de mai. Il salue l'acceptation de la LTSO ainsi que la non-entrée en matière sur la LAVI, et se réjouit de l'acceptation de plusieurs interventions parlementaires déposées par ses membres. Il félicite également Géraldine Arlettaz-Monnet, Mathias Delaloye et Muriel Favre-Torelloz pour leurs élections, respectivement à la présidence, 1^{ère} vice-présidence et 2^{ème} vice-présidence du Grand Conseil.

Malgré le refus de son amendement pour que les parts d'expérience obtenues dans d'autres cantons soient reconnues comme celles obtenues en Valais, le PS est satisfait de l'acceptation de la Loi sur le traitement du personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (LTSO). « La suppression de la classe d'attente est une très bonne nouvelle. Nous nous étions opposés à cette mesure à l'époque d'ETS1, ce retour en arrière est un bon signal pour la valorisation de la profession », déclare la cheffe du Groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne (PS/GC) Sarah Constantin.

Le PS salue également la non-entrée en matière sur la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI). « Le projet du Conseil d'État ne répondait pas à la motion initiale. Des discussions sont en cours à Berne pour augmenter le plafond d'aides financières aux victimes d'infraction. Nous attendons du Conseil d'État qu'il revienne avec un projet qui réponde réellement à la demande et s'appuie sur les résultats des discussions à Berne », commente la vice-cheffe du Groupe et vice-présidente du PSVR Anne-Laure Secco.

Finalement, le PS est satisfait de l'acceptation de plusieurs interventions parlementaires issues de ses rangs. Il relève particulièrement l'acceptation au stade du développement :

- D'un postulat pour des lieux adéquats pour l'allaitement dans l'administration publique (déposé par Paola Riva Gapany) ;
- D'un postulat contre la pollution lumineuse (déposé par Paola Riva Gapany) ;
- D'un postulat pour un centre de compétences pour le tourisme (déposé par Laetitia Heinzmann Bellwald) ;
- D'un postulat pour encourager et soutenir le renforcement parasismique des bâtiments communaux (déposé par Émilie Teixeira) ;

Il salue également l'acceptation au stade du traitement :

- D'un postulat contre les thérapies de conversion (déposé par Olivier Ostrini) ;
- D'un postulat pour un état des lieux de la santé psychique ou physique de la population (déposé par Guillaume Sonnati) ;
- D'un postulat sur les problématiques de double facturation dans l'assurance-maladie (déposé par Clément Borgeaud) ;
- D'un postulat pour une prise en charge des jeunes souffrants de troubles du comportement alimentaire (déposé par Marie-Josée Reuse).